

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24420576***Déposé
31-07-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 1011734051

Nom(en entier) : **MAINVAULT**

(en abrégé) :

Forme légale : Société coopérative

Adresse complète du siège Rue de la Concorde 41
: 4800 Verviers**Objet de l'acte :** DIVERS

1) Erratum de notre publication du vingt-deux juillet deux mil vingt-quatre sous le numéro 24417649, il y a lieu de lire en lieu et place "Aux termes d'un acte reçu le dix-huit août deux mil vingt-quatre par Maître Julien FRANEAU, Notaire à Mons" - Aux termes d'un acte reçu le dix-huit juillet deux mil vingt-quatre, par le Notaire Julien FRANEAU, Notaire à Mons

2) Aux termes d'un acte rectificatif reçu le trente juillet deux mil vingt-quatre par Maître Julien FRANEAU, Notaire à Mons concernant la SC MAINVAULT ayant son siège social à 4800 Verviers, Rue de la Concorde, 41 numéro d'entreprise 1011.734.051., reprenant ce qui suit :

Lors de l'acte de constitution de la société coopérative « MAINVAULT », ayant son siège à 4800 Verviers, Rue de la Concorde, 41, et dont le numéro d'entrepris est le 1011.734.051 reçu par le notaire Julien Franeau à Mons, soussigné en date du dix-huit juillet deux mille vingt-quatre, une erreur matérielle s'est glissée concernant la date du plan financier.

Le présent acte se veut donc correctif de l'acte dont question ci-dessus.

Dans l'acte du dix-huit juillet deux mille vingt-quatre, la date mentionnée était le vingt-huit juin deux mille vingt-quatre.

En réalité la date du plan financier est le seize juillet deux mille vingt-quatre, comme cette date se trouve reprise sur ledit plan financier.

Il y a donc lieu de modifier ledit acte et de remplacer la date du vingt-huit juin deux mille vingt-quatre par la date du seize juillet deux mille vingt-quatre.

Toutes les autres mentions de l'acte du dix-huit juillet deux mille vingt-quatre sont inchangées.

Déposé en même temps une expédition de l'acte.

Julien FRANEAU

Notaire.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").